

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 11 décembre 2019 à 19h30 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée et est également présente Cynthia Emond, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

### **Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h30.

2019-12-151

### **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

### **Avis de convocation**

Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi.

2019-12-152

### **Adoption des prévisions budgétaires 2020**

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2020 :

#### ***Prévisions budgétaires 2020***

#### **Revenus**

Taxes générales :	1 549 345\$
Services :	294 984\$
Tenant lieu - taxes :	86 435\$
Permis, imposition droit	
Amendes, pénalités-intérêts, etc. :	90 429\$
Subvention, transfert conditionnel :	435 148\$
Coupe de bois :	193 807\$
<b><u>Total des revenus :</u></b>	<b><u>2 650 148\$</u></b>

#### **Dépenses**

Administration générale :	581 058\$
Sécurité publique :	332 266\$
Voirie & hygiène :	861 233\$
Santé & bien-être :	2 000\$
Aménagement, urbanisme,	
Développement économique :	86 244\$
Activités récréatives, loisirs	
Cultures :	65 180\$
Frais financement :	21 790\$
Remboursement capital :	50 000\$
Activités d'investissement :	200 745\$

Quotes-Parts MRC :	255 825\$
Coupe de bois :	193 807\$
<b><u>Total des dépenses :</u></b>	<b><u>2 650 148\$</u></b>

Adoptée unanimement.

2019-12-153

**Adoption du programme triennal d'immobilisation**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années, voici ;

**Programme Triennal d'Immobilisation (PTI)  
2020-2021-2022**

<i>Projets</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
<b>Administration générale</b>			
Équipements/informatiques		5000\$	
<b>Sécurité Publique - Incendie</b>			
Unité d'urgence avec citerne / caserne	100 000\$	150 000\$	50 000\$
<b>Développement</b>			
Hébergement (chalet, camping, etc)	60 000\$		
Mont-Cayamant	3000\$	3000\$	3000\$
Aménagement loisirs	15 000\$		10 000\$
<b>Total</b>	<b>178 000\$</b>	<b>158 000\$</b>	<b>63 000\$</b>

***Veillez prendre note que le programme triennal d'immobilisations est sujet à changements (par exemple, en fonction des budgets disponibles, de travaux non prévus plus urgents que ceux planifiés) et que son adoption ne garantit pas la réalisation des travaux qui y sont énumérés.***

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que le programme triennal d'immobilisations 2020,2021,2022 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Adoptée unanimement.

2019-12-154

**Adoption du taux de taxation pour 2019**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu, que suivant l'article 989 du Code municipal et suivant l'article 8 du règlement 221-13, le conseil décrète le taux de la taxe foncière annuel comme étant 1.1194\$ du 100\$ d'évaluation et mentionne également le taux de taxes de secteur en vertu du règlement 235-14, comme étant de 126,50\$ par résidence, tel que prescrit audit règlement.

Adoptée unanimement.

2019-12-155

**Taux d'intérêt**

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que le taux d'intérêt demeure à 18% annuellement.

Adoptée unanimement.

**UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU**

Ouverture : 19h35

Fermeture : 19h35

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

---

Julie Jetté

**Fermeture et levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h35.

---

Nicolas Malette  
Maire

---

Julie Jetté  
Directrice générale

**Approbation du Maire**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

---

Nicolas Malette, maire